



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 06 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-05-2024-100a

Annule et remplace l'extrait de délibération n°BC-05-2024-100 qui comporte une erreur matérielle.

Objet : Attributions de subventions – Dossiers présentés dans le cadre des actions labellisées.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Thierry MARÉCHAL à Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON à Christian PALIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération n° BC-11-2023-258 relatif à la modification de l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n° BC-07-2021-138 du 08 juillet 2021 relatif aux critères de labélisation ;

Considérant que le taux de financement est de 60% maximum ;

Considérant les informations relatives aux demandes de subvention présentées dans le cadre des actions labellisées :

Date de réception De la demande	Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé
27/11/2023	Ville de Sainte-Marie	4 ^{ème} édition (2024) de la semaine de l'agriculture terroir'innov (Rasin' Péyi)	95 000 ,00 €	57 000,00 €
25/01/2024	Ville de Basse-Pointe	Sonje févriyé 74	299 000,00€	65 000,00 €

Considérant les avis des membres des commissions Culture et Patrimoine et Mixte Subvention-finances :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Avis de la Commission Culture et Patrimoine du 07/02/ et du 16/04/2024	Avis de la commission mixte Subvention - Finances du 17 avril 2024
Ville de Sainte-Marie	4 ^{ème} édition (2024) de la semaine de l'agriculture terroir'innov (Rasin' Péyi)	Avis défavorable (Commission du 16/04) Observation des Elus : La foire agricole a obtenu une labellisation pour la 3 ^{ème} édition en 2023. Selon la grille des critères d'éligibilité votée en Bureau Communautaire du 08/07/2021 (Délibération n°BC-07-2021/138) une même action ne peut bénéficier du Label deux années consécutives.	Les Elus ont souhaité revenir sur les critères, lors du Bureau Communautaire
Ville de Basse-Pointe	Sonje févriyé 74	Avis Favorable (Commission du 07/02)	Avis favorable pour un montant de 50 000€

Considérant que l'extrait de délibération n° BC-11-2023-258 supprime le critère stipulant qu'un même projet ne peut être labellisé deux années consécutives » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Extrait n°BC-05-2024-100a

DÉCIDE**Article 1 :****D'attribuer** les subventions suivantes dans le cadre des actions labellisées :

Montant attribué	Porteur du projet	Intitulé du projet
65 000,00 €	Ville de Basse-Pointe	Sonje févriyé 74
57 000,00 €	Ville de Sainte-Marie	4 ^{ème} édition (2024) de la semaine de l'agriculture terroir'innov (Rasin' Péyi)

Article 2 :**D'inscrire** les sommes nécessaires au budget supplémentaire pour l'année 2024.**Article 3 :****D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 août 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

